



Cheseaux-Noréaz, le 24 juillet 2020

COMMUNE
de
1400 Cheseaux-Noréaz

Préavis municipal N° 85/20 sur la gestion et les comptes 2019

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2019.

GESTION

La Municipalité a siégé à 43 reprises en 2019. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

COMPTES 2019

Le budget 2019 prévoyait des recettes de	Fr.	3'118'590.00
Des dépenses de	Fr.	<u>3'232'210.00</u>
Soit une perte présumée de	Fr.	113'620.00 =====

Les comptes 2019 présentent les résultats suivants :

Recettes	Fr.	3'585'462.10
Dépenses	Fr.	<u>3'562'554.42</u>
Soit un bénéfice de	Fr.	22'907.68 =====
Correspondant à une amélioration de	Fr.	136'527.68

Cette amélioration est due notamment :

1. Augmentation des impôts sur les successions de Fr. 104'000.00
2. Légère baisse des écoles primaires de Fr. 25'000.00 (moins d'élèves que prévu)
3. Baisse des frais d'entretien du réseau d'eau de Fr. 36'000.00 (pas de grosse fuite)
4. Augmentation du réseau d'accueil de jour de Fr. 53'000.00

Les amortissements se montent à Fr. 283'675.63.

Un prélèvement de Fr. 36'000.00 pour la perte d'épuration a été effectué sur les réserves pour cet exercice.

Principales différences par rapport au budget :

1. Administration

Le budget prévoyait un excédent des charges	Fr.	424'700.00
Le solde négatif est de	Fr.	427'634.79

Pas de différences notables

2. Finances

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	Fr.	1'908'050.00
Le solde positif est de	Fr.	2'004'578.50

Principales différences

- Augmentation des impôts sur les successions de Fr. 104'000.00

3. Bâtiments et domaines

Le budget prévoyait un l'excédent de charges de	Fr.	37'060.00
Le solde négatif est de	Fr.	27'283.42

Principales différences

- Augmentation de l'entretien du bâtiment communal de Fr. 10'000.00

4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	230'960.00
Le solde négatif est de	Fr.	171'654.46

Principales différences

- Diminution des amortissements de Fr. 19'400.00
- Diminution des frais pour les ordures de Fr. 6'000.00
- Prélèvement sur fond de réserve de Fr. 36'000.00
- Augmentation entretien des routes de Fr. 12'000.00
- Diminution des charges de la STEP de Fr. 12'000.00

5. Instruction publique et cultes

Diminution de l'excédent des charges de	Fr.	439'000.00
Le solde négatif est de	Fr.	414'583.51

Principales différences

- Diminution des coûts écoles primaires de Fr. 25'000.00

6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	143'600.00
Le solde négatif est de	Fr.	124'784.90

Principales différences

- Augmentation des frais PNV (2 points d'impôt) de Fr. 10'000.00
- Baisse Service de police (péréquation) de Fr 8'000.00
- Baisse des frais du SDIS de Fr. 3'000.00
- Baisse des frais de la PCI de Fr. 15'000.00

7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	707'000.00
Le solde négatif est de	Fr.	780'125.65

Principales différences

- Augmentation de la péréquation de Fr. 30'000.00
- Augmentation des frais du réseau d'accueil de Fr. 53'000.00

8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	42'050.00
Le solde négatif est de	Fr.	0.00

Principales différences

- Baisse de l'entretien du réseau d'eau de Fr. 36'000.00
- Vente de l'eau augmentation de Fr. 5'000.00

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEaux-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2019 sont adoptés.

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  la Secrétaire : 

D. SCHNEIDER  C.PEGUIRON

The seal is circular with a blue border containing the text 'MUNICIPALITE DE CHESEaux - NOREAZ'. Inside the seal is a coat of arms with a shield, a crown on top, and the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a ribbon below the shield. Two stars are positioned on either side of the shield.